

TRAFIC D'OVINS A LA VEILLE DE L'AID Les GGF déjouent plusieurs tentatives de passe vers le Maroc

Plusieurs tentatives de trafic de moutons ont été déjouées à quelques jours de la fête de l'Aid El-Kébir au niveau des frontières ouest, a-t-on appris de source sécuritaire sûre. Selon cette dernière, les Groupements des gardes-frontières (GGF) ont réussi à mettre hors d'état de nuire plusieurs réseaux de contrebandiers spécialisés dans le trafic de la race ovine d'origine algérienne, d'où la saisie d'un nombre important de troupeaux de moutons qui prenaient la direction des marchés marocains.

Selon notre source, pour cette année le phénomène a failli prendre des proportions catastrophiques «n'était l'intervention énergique et appropriée des services de sécurité qui ont réussi à déjouer plusieurs passes vers le Maroc». A ce propos, on indique que la recrudescence de ce phénomène en 2006 s'explique par deux principales raisons. La première réside dans le fait que le prix de l'ovin a connu en Algérie une baisse relative contrairement aux années précédentes.

La seconde raison est quant à elle liée à la hausse du prix de la bête au sein du royaume marocain. Selon nos sources, pour cette année, le prix du mouton est plus cher en comparaison avec l'Aid dernier. Les meilleures «têtes» coûtent entre 3 500 et 4 000 Dhs, alors que le prix d'une bête moyenne se situe entre 2 300 et 3 000 Dhs.

La différence par rapport à l'an dernier est de l'ordre de 2 à 300 dirhams pour les petites bêtes et peut aller jusqu'à 500 dirhams pour les grandes. Ce phénomène, qui remonte à plusieurs années, se pratique, explique notre source, au niveau de certaines tribus bédouines frontalières de l'ouest du pays. Il s'agit notamment des tribus situées dans la zone de Laricha, localité située à 150 km au nord-ouest de Naâma. En effet, des maquignons soutiennent que certains marchés marocains sont desservis par une race ovine de provenance algérienne. A ce propos, il est à rappeler que le bilan du Commandement de la Gendarmerie nationale fait état d'un millier d'ovins saisis aux frontières en 2005.

La prolifération de cette contrebande est étroitement liée à la présence de réseaux de «passeurs» structurés en bandes organisées. Des passeurs avec lesquels seraient impliqués certains «éleveurs» originaires des wilayas frontalières avec le voisin marocain. Pour acheminer leur «marchandise», les contrebandiers se servent de moyens de transport lourds, grâce à des complicités, des deux côtés de la frontière, entre des personnes connaissant parfaitement les points de passage, des trafiquants qui très souvent ont usé de ces voies terrestres pour être des spécialistes en trafic de tous genres. Ainsi, des camions traversent la frontière, à la faveur de la nuit, chargés de bétail à destination des marchés marocains. Selon des observateurs, la hausse importante de l'offre pour cette année a naturellement tiré les prix vers le bas et le phénomène continue d'ailleurs jusqu'à présent, alimenté aussi par le manque de pluviosité. Le resserrement du dispositif de contrôle aux frontières terrestres a, d'après des éleveurs, contribué à maintenir les effectifs du cheptel ovin qui étaient, il y a quelques années, victimes d'un trafic intense aux frontières. Ainsi, les éleveurs algériens se sont retrouvés entre les mains une abondance de disponibilités. Le faible niveau des précipitations et l'insuffisance ainsi que la cherté de l'aliment de bétail sur le marché national ont constitué autant de causes qui ont poussé les éleveurs à «dégraisser» leur cheptel, car, économiquement, il n'est pas rentable de maintenir leur bétail «sous perfusion». La hausse des prix de l'aliment du bétail sur les cours internationaux n'est d'ailleurs pas pour rassurer les éleveurs.

Abder Bettache

CONTROLE TECHNIQUE

Les véhicules 2007 concernés

En dépit du prolongement au 31 janvier 2007 de la date limite du passage au contrôle technique des véhicules immatriculés entre 1996 et 2000, le rush sur les stations concernées continue. Si avant la date butoir initiale (31-12-2006) il fallait justifier d'un jeton préalablement délivré par les gérants de quelques stations, actuellement on procède à tour de rôle. Les automobilistes retardataires, très souvent victimes d'une mauvaise vulgarisation de l'information continuent d'observer une interminable queue pour passer le fameux examen technique.

Au niveau de l'agence Cota de Rouiba, l'une des plus importantes unités de contrôle technique de la région d'Alger, la pression est toujours aussi forte même si cela est loin de ressembler au «déluge» vécu durant les derniers jours de décembre écoulé. Sur place, une chaîne de véhicules s'étend à perte de vue. Les plus chanceux sont ceux qui ont pris leur place aux aurores ou encore ceux qui auront carrément pris la décision d'y passer la nuit. Interrogés, quelques-uns ont simplement évoqué un souci de confiance. «Personnellement, je ne fais pas confiance.

Comme ils n'ont pas pris le soin de nous informer convenablement sur cette opération et décider subitement d'une prolongation jusqu'à la fin de ce mois de janvier, l'on peut très bien se retrouver avec une autre décision qui annule la prolongation. Moi, je préfère me sacrifier pour une nuit à la belle étoile et repartir avec mon procès-verbal au lieu de m'exposer aux sanctions qui accompagnent la non-observation du contrôle technique» a expliqué un automobiliste rencontré devant l'entrée de la Cota de Rouiba. Sur la banquette arrière de sa voiture «git» une grosse couverture de couleur marron.

Pour des raisons d'organisation, le grand portail d'entrée a été maintenu fermé. L'accès est régulé. Les voitures pénètrent par vague de 10 pour chaque piste de contrôle, sachant que l'unité Rouiba de la Cota dispose de quatre pistes opérationnelles dédiées aux véhicules légers en plus d'autres pistes pour les poids lourds.

A notre passage, il a été possible de constater que l'opération se déroulait dans le calme. Les automobilistes, stationnés à l'extérieur, attendaient tranquillement dans leurs voitures. A chacun son «truc» pour tuer le temps. Journaux, musique, sieste, jeu sur téléphones portables et même des projections de DVD pour une personne qui dispose de cet outil à l'arrière de sa voiture. A l'intérieur, c'est beaucoup plus animé. Les techniciens vêtus de blouse bleue et armés de télécommandes s'em-

ploient à la tâche. Muni d'un scanner, ils passent au crible les pièces maîtresses de l'automobile. Selon M. Djamel Krim, chef de service exploitation réseau à la Cota, le plus dur a été éprouvé durant les derniers jours du mois de décembre où les équipes ont travaillé sans relâche de 7h00 à 22h00 pour satisfaire le maximum d'automobilistes avant l'expiration de la première date butoir. «La décision de prolonger le délai au 31 janvier 2007 a été saluée à plus d'un titre. «Actuellement, nous continuons d'ouvrir à 7h00 du matin mais nous ferons aux environs de 18h00», le même responsable souligne que des copies de la décision ministérielle ont été distribuées aux automobilistes afin de les rassurer, mais visiblement, cela n'arrive pas à convaincre certains qu'ils disposent d'assez de temps pour se conformer à la loi.

Au sujet de l'examen en soi, M. Djamel Krim a assuré que le contrôle classique repose sur la vérification de 9 organes, mais les examinateurs axent leur vérification sur trois points essentiels. Il s'agit du système de freinage, de la colonne de direction, ainsi que la suspension. En somme, les organes vitaux qui touchent directement à la sécurité des personnes.

A noter que les cas sujets à des contre-visites bénéficient de délais de 15 jours ou de 30 pour la réparation de l'avarie. Djamel Krim conclut qu'une fois la tranche des voitures immatriculées entre 1996 et 2000 terminée, il sera alors question de passer aux véhicules immatriculés

entre 2001 et 2007. Les véhicules légers de moins de cinq années d'âge, soit immatriculés entre 2001 et 2007 sont eux aussi concernés par le contrôle technique. C'est ce qui ressort des affirmations des responsables de l'entreprise nationale chargée du contrôle technique des véhicules Enacta.

Cette mesure qui prend effet à compter du 1^{er} janvier courant et qui s'achève au 31 mars prochain entre dans le cadre d'un programme préalablement établi. Qualifié de cinquième et dernière opération de mise à niveau du contrôle technique, cette dernière touche toutes les voitures de tourisme dont la mise en circulation a été effectuée depuis 2001 jusqu'à 2007.

En d'autres termes, même les véhicules fraîchement acquis auprès des concessionnaires sont astreints au contrôle technique. Au même titre que les autres véhicules mis en circulation en 2002, 2003, 2004, 2005 et 2006. Passé cette opération, tout le parc roulant en Algérie entrera dans une phase de révision cyclique selon la tranche d'âge. Les voitures de tourisme de moins de 6 ans d'âge passeront une révision tous les 2 ans. Pour le reste des véhicules légers, le passage se fera une fois par an.

La même loi prévoit en outre un passage obligé au contrôle technique à chaque changement de propriétaire, à chaque réimmatriculation du véhicule et à chaque transformation notable.

N. M.

Réactions des concessionnaires

- **Chérif Brouri, directeur du marketing et des ventes Sovac (véhicules Groupe Volkswagen)**

«Le fait d'imposer un contrôle technique aux véhicules neufs n'est, a priori, pas une mauvaise décision. Il semble que les pouvoirs publics se soient inspirés du système anglais puisque c'est le seul à imposer un contrôle technique au véhicule. Mais je constate qu'il y a eu un problème de communication car nous n'avons pas été destinataires de cette mesure qui prendra fin au mois de mars. Cela risque par ailleurs de compliquer le travail des centres de contrôle technique qui auront à gérer des flux importants d'automobilistes. Reste à savoir si cette mesure donnera lieu à une diminution du nombre d'accidents, sachant que dans la grande majorité c'est le facteur humain et non pas technique qui en est la cause.»

- **Mohamed Yaddaden, directeur commercial et marketing Hyundai Motors Algérie**

«Le contrôle technique doit être imposé aux véhicules de plus de cinq ans.

Pour le cas des véhicules neufs, le service des mines se charge de les contrôler avant la mise sur le marché. Alors pourquoi une telle mesure ?»

- **Merouane Halabi, directeur Al-Auto (Subaru, Chevy)**

«C'est une bonne chose d'imposer un tel contrôle pour les véhicules neufs. Dans les pays européens, ce n'est qu'au bout de quatre ou cinq ans d'utilisation que ce contrôle est obligatoire. Cependant, on risque de se retrouver face au problème de prise en charge au niveau des centres techniques. Il faut s'attendre à des embouteillages car il n'y pas assez d'infrastructures.

Espérons que ce n'est pas une mesure prise trop tôt et qui pourrait être appliquée dans le chaos. Je considère toutefois que cette obligation de contrôle de véhicules aurait dû entrer en vigueur avant l'interdiction d'importation de véhicules d'occasion. Ainsi, l'Etat aurait évité que des automobiles usagées ne se retrouvent sur le territoire national.»

Propos recueillis par T. H.

RENOUVELLEMENT PARTIEL DU CONSEIL DE LA NATION

Le Conseil constitutionnel invalide les élections à Constantine et Djelfa

Le Conseil constitutionnel a proclamé lundi soir les résultats des élections pour le renouvellement partiel du Conseil de la nation. L'institution que préside Boualem Bessaïeh a validé les résultats dans l'ensemble des wilayas à l'exception de Constantine et Djelfa.

«Conformément à la Constitution et à la loi organique portant régime électoral, et à l'issue de la lecture des résultats consignés dans les procès-verbaux de dépouillement des voix, dressés par les bureaux de vote, ainsi que les documents joints, et après le correctif des erreurs matérielles relevées sur certains procès-verbaux et le rejet de facto par l'annulation des résultats de l'élection qui s'est tenue dans les wilayas de Djelfa et Constantine, du fait de l'atteinte à la régularité des opérations de vote», indique le Conseil constitutionnel dans un communiqué de presse rendu public lundi

soir. Il semble que l'invalidation des résultats à Constantine et de Djelfa est due à des anomalies constatées au niveau des procès-verbaux des bureaux de vote.

A Constantine, où l'élection a été remportée par Kamel Bounah, président de l'APW d'obédience FLN, c'est le magistrat président du bureau qui aurait omis de parapher ce document. «La situation est très confuse, très peu d'informations circulent à propos de cette invalidation. A l'heure actuelle, la notification du Conseil constitutionnel n'a toujours pas été transmise à la wilaya mais il semble en effet que cette invalidation est liée à l'absence d'une signature sur le P-V», précisait hier un cadre du FLN résidant à Constantine.

Du côté de Djelfa, c'est également un procès-verbal non signé qui a conduit à l'invalidation des résultats. Mais dans cette wilaya, il semblerait que ce soit certains

membres du bureau de vote qui auraient refusé de signer le P-V. «Ils auraient agi de la sorte afin de bloquer le RND qui a remporté cette élection alors que le FLN est majoritaire dans cette wilaya», indique une source proche de l'administration. Selon notre interlocuteur, la majorité des élus locaux du FLN ont voté pour le candidat du parti d'Ahmed Ouyahia. «Ces élus n'ont pas du tout apprécié que Djamel Ould Abbès, qui était chargé de superviser cette opération, impose un candidat qu'ils n'ont pas coopté lors des primaires. Si ce parti a perdu le siège de Djelfa, c'est essentiellement à cause de l'ingérence de ce ministre.» Notons enfin que des élections dans les wilayas de Djelfa et de Constantine doivent être organisées dans un délai de huit jours à compter de la date de notification des décisions d'annulation.

T. H.